



OFFRE D'EMPLOI

Chargé(e) de projet

Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

I. Structure

La Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA 68) est une association à caractère d'utilité publique assurant des missions d'intérêt général. Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de 15 bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définies par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013. La Fédération de Pêche du Haut-Rhin assure tout un panel de missions dont la principale est de protéger et de valoriser le patrimoine piscicole et les milieux aquatiques du Haut-Rhin. Pour mener à bien ses missions multiples, la Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une dizaine de salariés, organisés selon 4 Pôles spécifiques.

II. Description de l'offre et des missions attendues

Le salarié sera sous la responsabilité du Directeur et du Responsable technique, qui assurera le rôle d'encadrant principal.

Activité principale :

La mission du (de la) chargé(e) de mission sera d'élaborer le nouveau « Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles » (PDPG).

Elaboré en concertation avec les AAPPMA, selon la trame de document cadre national, notre PDPG deviendra la référence départementale pour nos structures et partenaires aussi bien en matière de restauration des milieux aquatiques que de gestion de la ressource piscicole.

Ce document de référence en termes de gestion et préservation des milieux aquatiques est inscrit dans la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 et est soumis à l'approbation du Préfet (article L.433-4 du code de l'environnement). Basé sur une méthodologie validée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France, il repose sur un diagnostic précis de l'état des milieux naturels (qualité et fonctionnalité des habitats naturels des cours d'eau) et de leurs bioindicateurs (peuplements piscicoles).

Le PDPG doit permettre, à travers son diagnostic et son volet décisionnel, de définir des objectifs communs et des actions prioritaires à mener sur 5 ans axées sur la restauration et la conservation des milieux aquatiques et la gestion raisonnée de leurs ressources piscicoles. Ces actions doivent être cohérentes avec les programmes de travaux portés par les établissements publics de coopération intercommunale en charge de la GEMAPI et les orientations du SDAGE.

Les phases clefs sont les suivantes :

1) Phase 1 : Etat des lieux & diagnostic

- a. Recueil de données & synthèse bibliographique : Travail de regroupement des informations disponibles et nécessaires pour la réactualisation du PDPG
- b. Définition des unités de gestion
- c. Diagnostic des populations piscicoles et des milieux aquatiques : Evaluation de l'état des milieux aquatiques au travers d'espèces piscicoles de référence

2) Phase 2 : Proposition & rédaction des plans de gestion

- a. Synthèse des résultats par contexte
- b. Conception des plans de gestion : Identification et proposition des actions techniques à mettre en œuvre
- c. Valorisation des données sous SIG en relation avec l'UBRM dans le cadre du « webPDPG » régional (projet piloté par un salarié de l'UBRM).
- d. Mise en place et animation du comité de pilotage du PDPG regroupant les partenaires institutionnels (CD88, DDT88, OFB, DREAL, VNF, AERM, etc.)

3) Phase 3 : Valorisation

- a. Diffusion & valorisation du PDPG
- b. Validation du programme d'actions du PDPG par le COPIL et mise en place de la procédure d'approbation du Plan par le Préfet du Haut-Rhin

L'ensemble de ces tâches fera l'objet de la rédaction d'un document cadre scientifique mais vulgarisé afin d'être compréhensible par tous.

Activités secondaires :

- ◆ Soutien ponctuel aux autres missions du Pôle Technique (autres projets, campagnes de pêches électriques, etc.)
- ◆ Participation possible à des réunions techniques
- ◆ Participation possible ponctuellement aux manifestations de la Fédération (salon, conférences, etc.)
- ◆ Participation à toute autre mission jugée utile par la Direction

III. Profil recherché

- Niveau Bac+3 ou plus requis en écologie des milieux aquatiques
- Bonnes connaissances en diagnostic des écosystèmes aquatiques et en hydrobiologie
- Connaissances en halieutisme, en organisation du Loisir pêche et en réglementation
- Connaissance en plan de gestion ou en élaboration de plan de gestion
- Compétences en gestion de projet et aptitude au travail en équipe
- Rigueur et autonomie dans l'organisation du travail
- Force de proposition
- Qualités rédactionnelles, de synthèse et aisance à l'oral
- Compétences et expérience des outils informatiques de bureautique et de cartographie (Qgis, R et Rstudio notamment).

IV. Conditions du poste

- **Conditions** : CDD de 18 mois lié à un accroissement temporaire d'activité.
- **Localisation** : Poste basé au siège, à GUEBWILLER 68500.
- **Prise de poste souhaitée** : Mars-Avril 2024. Flexibilité possible selon la situation.
- **Horaires** : Temps plein du lundi au vendredi dans la limite légale de 35 heures hebdomadaires.
- **Positionnement** : Niveau IV, échelon à définir selon l'expérience et la Convention Collective des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL).
- **Salaire** : Salaire brut mensuel minimum de 2 022.77 € à ajuster selon expérience.
- Primes : 13ème mois & prime de satisfaction possible selon investissement.
- Période d'essai de 1mois.
- Participation aux frais de transport par l'employeur.

V. Candidatures

- **CV et lettre de motivation** + Exemples de rapports réalisés par vos soins (format PDF)
Le tout est à envoyer en un 1 mail unique à marjorie.s@peche68.fr

Date limite de réception des candidatures : le 08 janvier 2024

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

47, rue de la commanderie - 68500 GUEBWILLER
03.89.60.64.74 - www.peche68.fr - contact@peche68.fr